

Commune de NICE

Projet de réalisation de la ZAC « NICE MÉRIDIA »

Autorité expropriante : l'Établissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur

AVIS d'OUVERTURE d'ENQUETE PARCELLAIRE

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de NICE à une enquête parcellaire en vue de déterminer exactement les emprises foncières nécessaires à la réalisation de la ZAC Nice Méridia en application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2015.

Ce projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 10 novembre 2015, cet arrêté emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de NICE.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le maire de Nice, seront déposés en mairie (Forum d'urbanisme et d'architecture – place Yves Klein et mairie annexe de l'Arénas- 103, boulevard René Cassin),

du vendredi 22 janvier au lundi 8 février 2016 inclus

afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit :

Forum d'urbanisme et d'architecture - place Yves Klein: du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h45.

Mairie annexe de l'Arénas - 103, boulevard René Cassin: du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres mis à la disposition du public en mairie (Forum d'urbanisme et d'architecture et mairie annexe de l'Arénas ou adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le 8 février 2016 à 17h ; celui-ci les joindra aux registres.

M. Denis GRIDEL, directeur de l'aménagement et de l'urbanisme à la mairie de Grasse, en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations du public lors des permanences en mairie de Nice ci-dessous :

- Forum d'urbanisme et d'architecture :le **jeudi 22 janvier de 9h à 12h.**
- Mairie annexe de l'Arénas les :

lundi 25 janvier	de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30
jeudi 28 janvier	de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30
mercredi 3 février	de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30
vendredi 5 février	de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30
lundi 8 février	de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai maximum d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour donner son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et dresser le procès-verbal de l'opération.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée et pourra être consultée en mairie de Nice, ainsi qu'en Préfecture des Alpes-Maritimes (Direction des Relations avec les Collectivités Locales – Bureau des Affaires Juridiques et de la Légalité).

Fait à NICE, le 17 décembre 2015

Pour le Préfet, le Secrétaire Général
signé : Frédéric MAC KAIN

